



ÉLECTION DU 1er ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M.onsieur CHONE Charles élu Maire, à l'élection du 1er Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(3) Mettre le nombre de voix en lettres.

(4) Mettre le nombre de voix en chiffres.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (1)	5
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.	24
Majorité absolue (2)	15

{	Ont obtenu	M. <u>RAVERDEL André</u> (3) <u>vingt quatre</u> voix (4) <u>24</u>).
		M. _____ voix (_____).
		M. _____ voix (_____).
		M. _____ voix (_____).
		M. _____ voix (_____).
		M. _____ voix (_____).
		M. _____ voix (_____).

M. (5) RAVERDEL André ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

(5) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.



ÉLECTION DU 2^{me} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. onsieur CHONE Charles
élu Maire, à l'élection du 2^{me} Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (1)	5
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.	24
Majorité absolue (2)	15

Ont obtenu {	M. <u>REINSTADLER Pierre</u> (3) <u>vingt quatre</u> voix (4) <u>24</u>).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).

M. (5) REINSTADLER Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(3) Mettre le nombre de voix en lettres.

(4) Mettre le nombre de voix en chiffres.

(5) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.



ÉLECTION DU 3^{me} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur CHONE Charles élu Maire, à l'élection du 3^{me} Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(3) Mettre le nombre de voix en lettres.

(4) Mettre le nombre de voix en chiffres.

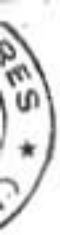
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (1)	5
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.	24
Majorité absolue (2)	15

Ont obtenu {	M.	<u>KRAFFT Elisabeth</u>	(3) <u>vingt quatre</u>	voix (4) <u>24</u>).
	M.	_____	_____	voix (_____)).
	M.	_____	_____	voix (_____)).
	M.	_____	_____	voix (_____)).
	M.	_____	_____	voix (_____)).
	M.	_____	_____	voix (_____)).
	M.	_____	_____	voix (_____)).

M. (5) Madame KRAFFT Elisabeth ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

(5) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.



ÉLECTION DU 4^{me} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. onsieur CHONE Charles
élu Maire, à l'élection du 4^{me} Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(3) Mettre le nombre de voix en lettres.

(4) Mettre le nombre de voix en chiffres.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (1)	5
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.	24
Majorité absolue (2)	15

Ont obtenu	{	M. <u>BRUNGARD Jean-Claude</u> (3) <u>vingt quatre</u> voix (4) <u>24</u> .
		M. _____ voix (_____).
		M. _____ voix (_____).
		M. _____ voix (_____).
		M. _____ voix (_____).
		M. _____ voix (_____).
		M. _____ voix (_____).
		M. _____ voix (_____).

M. (5) BRUNGARD Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

(5) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

ÉLECTION DU 5^{me} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. ~~onsieur~~ CHONE Charles
 élu Maire, à l'élection du 5^{me} Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (1)	7
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.	22
Majorité absolue (2)	15

Ont obtenu {	M. <u>BERTRAND Danièle</u> (3) <u>vingt deux</u> voix (4) <u>22</u>).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).

M. (5) Madame BERTRAND Danièle ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(3) Mettre le nombre de voix en lettres.

(4) Mettre le nombre de voix en chiffres.

(5) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.



ÉLECTION DU 6^{me} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur CHONE Charles élu Maire, à l'élection du 6^{me} Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(3) Mettre le nombre de voix en lettres.

(4) Mettre le nombre de voix en chiffres.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (1)	6
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.	23
Majorité absolue (2)	15

{	Ont obtenu	M. <u>KLELISZEK Jean-Daniel</u> (3) <u>vingt et une</u> voix (4) <u>21</u> .
		M. <u>DAUX Léon</u> <u>deux</u> voix (<u>2</u>) .
		M. _____ voix (____) .
		M. _____ voix (____) .
		M. _____ voix (____) .
		M. _____ voix (____) .
		M. _____ voix (____) .

M. (5) KIELISZEK Jean-Daniel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

(5) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.



ÉLECTION DU 7^{me} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. ~~onsieur~~ CHONE Charles élu Maire, à l'élection du 7^{me} Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (1)	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.	28
Majorité absolue (2)	15

Ont obtenu {	M.	<u>REMY Serge</u>	(3) <u>vingt quatre</u>	voix (4)	<u>24</u>).
	M.	<u>MAUSS Francis</u>	<u>quatre</u>	voix (<u>4</u>).
	M.	_____		voix (_____).
	M.	_____		voix (_____).
	M.	_____		voix (_____).
	M.	_____		voix (_____).
	M.	_____		voix (_____).

M. (5) REMY Serge ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(3) Mettre le nombre de voix en lettres.

(4) Mettre le nombre de voix en chiffres.

(5) Les lignes qui suivent doivent être bifées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.



ÉLECTION DU 8^{me} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur CHONE Charles
 élu Maire, à l'élection du 8^{me} Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

(1) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(2) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(3) Mettre le nombre de voix en lettres.

(4) Mettre le nombre de voix en chiffres.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (1)	2
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.	27
Majorité absolue (2)	15

Ont obtenu {	M. <u>LACHAISE Jean</u> (3) <u>vingt trois</u> voix (4) <u>23</u>).
	M. <u>MEJEAN Luc</u> <u>quatre</u> voix (<u>4</u>).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).
	M. _____ voix (_____).

M. (5) LACHAISE Jean ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

(5) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.